



CAPD du jeudi 21 juin 2018

Déclaration commune du SE-UNSA 62, du SNUI-FO 62 et du SNUipp-FSU 62

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Mesdames et Messieurs les commissaires paritaires,

Les diverses déclarations du Ministre de l'Education Nationale, la publication du guide « Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP » questionnent et déstabilisent les enseignants. Le programme PARLER piloté par l'association « Agir pour l'école » semble s'étendre dans notre département. Or cette « expérimentation » sans réel cadre défini, sans rigueur reconnue ni validité serait de fait imposée aux écoles. Certes, cette expérimentation existe depuis quelques années mais elle n'a pas « fait ses preuves » si on en croit le rapport IGEN de 2012.

De plus, c'est, pour nous, une véritable atteinte à la liberté pédagogique des enseignants.

Enfin, l'indépendance et la neutralité des fonctionnaires d'Etat que sont les PE ne peuvent pas être garanties quand on confie la formation de ces derniers à des formateurs qui ont des intérêts avec des firmes privées (Dassault, Axa, Total ...).

Nous dénonçons donc ces choix inacceptables et appelons les enseignants à continuer à faire usage de leur liberté pédagogique. Nous défendrons les enseignants qui refuseront de s'engager dans cette expérience et décideront de continuer d'appliquer les textes officiels et de respecter la réglementation en vigueur.